

CODE DE VIE

2019-2020



Code de vie

Le présent document comprend :

Vision / Mission de l'école

Mise en contexte

Droits et responsabilités

Code de conduite

Intimidation

Sécurité physique

Stratégies d'interventions

Code de vie

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Vision / Mission de l'école

L'école L'Héritage vise à fournir à ses élèves un milieu accueillant et stimulant qui respecte les différences individuelles de chaque enfant. En collaboration avec les parents et le conseil d'école, la direction et le personnel de l'école encouragent les élèves à développer en français des attitudes, des habiletés et des connaissances qui leur aideront à mieux faire face au monde de demain.

Mise en contexte

Province :

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Code de conduite

Respect, civilité et civisme

Traiter les gens avec civilité, dignité et respect

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none">• J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none">• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.• Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.• Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents.
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none">• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.• Je ne fais pas de plagiat.• Je respecte les droits d'auteurs.

Respecter les biens et les lieux

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.• Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.• Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.• Je m'abstiens de commettre du vandalisme.

Intimidation	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.

Sécurité physique	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. • Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil scolaire Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Section F,1 de la politique 3,32 du Conseil scolaire Viamonde— *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*:

Les infractions suivantes contenues à l'article 306 (1) de la *Loi sur l'éducation* stipulent que l'élève qui commet une des infractions mentionnées ci-dessous pendant qu'il ou elle se trouve à l'école, à bord d'un véhicule scolaire, lors d'activités scolaires et parascolaires ou dans des situations où la participation à une activité pourrait avoir des répercussions sur le climat scolaire, **peut** être suspendu(e).

- a) Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui;
- b) Être en possession d'alcool ou de drogues illicites;
- c) Être en état d'ébriété;
- d) Dire des grossièretés à un membre du personnel ou à une autre personne en situation d'autorité;
- e) Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci;
- f) Pratiquer l'intimidation;
- g) Se livrer à une autre activité pour laquelle la direction peut suspendre un(e) élève aux termes de la politique du Conseil.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none">• Rappel à l'élève• L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève• Fiche de réflexion• Conseil de coopération• Perte de privilèges• Réparation des gestes posés• Appel aux parents, tuteur, tutrice• Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant• Retrait temporaire de la classe• Retrait du transport scolaire• Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire• La direction d'école rencontre l'élève• Travail communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Médiation• Implication du conseiller en assiduité• Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire• Remboursement de matériel endommagé ou volé• Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant• Rencontre des parents avec la direction d'école• Suspension de l'école variant entre un et 20 jours• Renvoi de l'école• Renvoi du Conseil
--	--

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Elément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	Je rapporte les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du Conseil scolaire Viamonde</i> , l'élève doit fournir une permission écrite afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	Je n'utilise aucune fonction du téléphone cellulaire à l'école. L'utilisation du téléphone cellulaire est strictement interdit dans les salles de classe ou à l'école. L'école déconseille d'apporter des cellulaires ou articles électroniques à l'école. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Usage du tabac	L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.
Appels téléphoniques	Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents, je demande la permission au bureau et de l'enseignant ou l'enseignante. Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de l'école. Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Casiers	Je m'assure de garder mon casier propre et en ordre. Je ne colle rien sur mon casier. Il doit pouvoir se fermer facilement. Si j'appose un cadenas à mon casier, je donner la combinaison à la direction de l'école.
Centre de ressources / Bibliothèque	Je dois retourner tout matériel emprunté à temps et en bon état. Tout matériel endommagé ou perdu doit être remboursé.

Élément	Précisions
Circulation dans l'école	<p>Lors de mes déplacements dans l'école, incluant les entrées et les sorties, je vais lentement et calmement.</p> <p>Je porte mes souliers d'intérieur et je les attache.</p> <p>Je descends l'escalier du côté droit et une marche à la fois.</p> <p>Je dois en tout temps être sous la surveillance d'un adulte.</p> <p>Je demande toujours la permission pour sortir de la classe.</p> <p>Je dois fournir la permission écrite de mes parents, tuteur, tutrice pour quitter l'école autrement qu'avec eux ou en transport scolaire.</p>
Langue de communication	<p>Je communique en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaire.</p> <p>J'utilise la langue française dans tous mes échanges sauf dans les cours d'anglais.</p>
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	<p>Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.</p>
Matériel scolaire	<p>Je prends soins du matériel scolaire dont je dispose.</p> <p>J'ai mes outils pour travailler: crayons, cahier, manuels,...</p> <p>J'aide au rangement du matériel après une activité.</p>
Médicaments	<p>J'apporte une autorisation écrite de mes parents pour un médicament qui doit être pris à l'école.</p> <p>Je remets le médicament autorisé au bureau pour entreposage.</p>
Objets de valeur et biens personnels	<p>Je garde mes objets de valeur à la maison, par ex. bijoux, argent, jeux et jouets.</p> <p>Je n'apporte pas tout objet ou document qui affiche un thème violent, raciste ou dérogatoire.</p> <p>Quand je dois apporter de l'argent pour une activité scolaire ou parascolaire donnée, j'apporte de l'argent comptant dans une enveloppe ou un sac scellé et identifié à mon nom.</p>
Objets trouvés	<p>Je rapporte tout objet trouvé au bureau.</p>

Élément	Précisions
Période de repas	<p>Lors de la période de repas ou pour les collations, je n'apporte pas d'aliments contenant des éléments qui seraient nocifs pour d'autres.</p> <p>Je reste assis durant le repas et je parle calmement.</p> <p>Je ne mange que la nourriture qui est la mienne et je rapporte à la maison les aliments que je ne mange pas.</p> <p>Je range ma boîte à dîner à l'endroit désigné et je nettoie l'espace utilisé.</p> <p>Je reste en classe jusqu'à la consigne de sortie.</p>
Rassemblement des élèves	<p>Je respecte les personnes qui font des présentations lors des rassemblements au gymnase.</p>
Récréations	<p>Je respecte la routine établie par l'école pendant la récréation.</p> <p>Je m'amuse avec l'équipement de jeu de façon à ne pas blesser mes pairs.</p> <p>Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des récréations.</p> <p>Je prends mon rang dès le son de la cloche.</p> <p>En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l'intérieur, je choisis alors des activités calmes.</p> <p>Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide.</p> <p>Je respecte l'endroit désigné pour mon groupe d'âge lors des récréations.</p>
Salle de toilettes	<p>Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes.</p> <p>Je reste calme sans grimper ou courir.</p>
Système d'alarme	<p>Je n'active jamais le système d'alarme à incendie inutilement.</p>
Tenue vestimentaire	<p>Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée.</p> <p>Le port de vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent pas voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune.</p> <p>Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.</p> <p>J'enlève immédiatement mon couvre-chef en entrant dans l'école sauf ce qui est relatif à mes convictions religieuses.</p> <p>J'enlève mon chapeau ou ma tuque en entrant dans l'école.</p>

Élément	Précisions
Transport scolaire	<p>Je démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur.</p> <p>Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné.</p> <p>À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre mon temps.</p> <p>Je suis tous les règlements établis par le service de transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport à www.francobus.ca).</p>
Travaux scolaires et devoirs	<p>Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps.</p> <p>Je remets des travaux de qualité.</p> <p>Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.</p>
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<p>Je m'engage à respecter les normes établies par le Conseil scolaire Viamonde et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du Conseil scolaire Viamonde.</p> <p>J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.</p>
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	<p>Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires.</p> <p>Si je viens à l'école à vélo et en patins à roues alignées, je les range à l'endroit désigné.</p> <p>L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.</p>
Ventes / Activité de financement	<p>Toute activité de financement doit être autorisée par l'école.</p> <p>Je m'abstiens de vendre ou de troquer des article à l'école.</p>
Visiteurs	<p>Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre de visiteurs.</p> <p>La présence de tous personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école.</p> <p>Je n'ouvre pas la porte extérieure à personne.</p> <p>Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre du personnel.</p>

HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

9h à 9h15	Arrivée des autobus
9h00 à 9h15	Accueil des élèves
9h15 à 10h05	1er bloc de classe
10h05 à 10h55	2e bloc de classe
10h55 à 11h25	Récréation
11h25 à 12h15	3e bloc de classe
12h à 13h05	4e bloc de classe
13h05 à 14h05	Dîner
14h05 à 14h55	5e bloc de classe
14h55 à 15h45	6e bloc de classe
15h45	Départ



CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE